



Association EMS de la Sionge

Règlement du personnel – Rapport de la commission financière

La commission financière de l'EMS de la Sionge s'est réunie le 13 avril 2022 pour étudier le nouveau règlement du personnel. En effet, ses modifications consistent simplement en des mises en conformité avec le CO et répondent aux demandes du Médecin cantonal.

Ces modifications ne suscitent aucune remarque de notre part et nous recommandons à l'Assemblée d'accepter les modifications des articles du Règlement du personnel de l'EMS de la Sionge.

Au nom de la commission financière :

Stéphane Baechler

Commune de Sâles

Sébastien Meyer

Commune de Vuadens

Claude Bovigny

Commune de Valruz